



Facturation téléphone mobile restitué à l'opérateur

Par **celia17**, le **08/07/2009** à **22:59**

Bonjour,
ayant retourné dans le délai de rétractation de 14 jours (au bout de 7 jours) un mobile que j'avais à l'essai et ce bien avant la facturation (22 jours) le service mobile se dit obligé de me facturer un téléphone que je n'ai pas et dont ils ont eu bonne réception. alors qu'ils m'avait certifié que la facturation serait faite si dépassement du délai sans renvoi du mobile. Et certifie ne pas pouvoir me rembourser par la suite mais déduire de mes facture prochaine. Puis je suspendre le prélèvement automatique futur et ne payer simplement mes consommation dans la mesure ou je n'ai pas le téléphone? peuvent ils m'obliger à payer un téléphone que je n'ai pas et qu'ils ont?
Merci d'avance de votre réponse